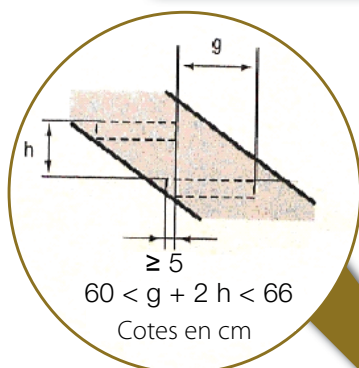


D'après les statistiques, un tiers des accidents en salle de traite concerne des chutes. Les escaliers sont à l'origine d'une partie de ces accidents.

Une analyse ergonomique, réalisée en 2007, dans 3 élevages laitiers bretons, a mis en évidence qu'un trayeur pouvait monter et descendre les escaliers une vingtaine de fois par traite (cas d'une TPA 2 x 14) soit l'équivalent de 6 étages d'immeuble.

Ne négligez donc pas l'installation et l'état de vos escaliers. Réfléchissez bien sur le type de conception, le revêtement ainsi que sur le positionnement dans votre salle de traite.

L'escalier standard, fonctionnel et sécurisé



La forme ci-dessus permet de calculer la hauteur et la profondeur des marches.

A titre de référence :

profondeur en cm = $g + 5$ environ

h = hauteur des marches

g = giron (distance horizontale entre le nez de 2 marches consécutives)

Attention : g n'est pas la profondeur globale de la marche.

$60 \text{ cm} < \text{giron} + 2 \text{ hauteurs} < 66 \text{ cm}$



1 à 2 main-courantes solidement fixées à 90 cm de hauteur par rapport à la marche

Marche antidérapante

Fixations solides au quai


En pratique, les dimensions recommandées des marches sont :

- ⊙ une hauteur de 18 à 20 cm
- ⊙ une profondeur de 23 à 25 cm
- ⊙ une largeur de 50 cm

D'une manière générale, l'escalier doit être conçu pour assurer l'équilibre de son utilisateur en montée comme en descente.

A proscrire

- ⊙ des marches à hauteur variable car le pas doit rester identique tout au long de l'escalier
- ⊙ les marches plus profondes, notamment en partie haute
- ⊙ les revêtements de marches qui ne sont pas anti-dérapants
- ⊙ les marches inclinées vers l'avant.



L'escalier intégré, gain de place et sécurité dans les fosses de traite de plain-pied

Ce type d'escalier permet un gain de place substantiel dans la fosse de traite et évite toute gêne à la circulation.

Progressif peu abrupte, il assure la sécurité de l'éleveur lors de sa circulation.

Il est généralement installé juste à l'entrée de la salle de traite.

Néanmoins, il s'agit de veiller à certaines règles lors de sa réalisation :

- ⦿ revêtement antidérapant
- ⦿ joints si carrelage, résistant aux produits chimiques corrosifs
- ⦿ réseaux collecteurs de lait intégrés dans les quais pour ne pas entraver la circulation
- ⦿ installation d'une main courante pouvant sécuriser les déplacements dans l'escalier.



La largeur des marches, pour un accès au quai sans port de charge doit être de 60 cm.

Si la circulation se fait avec port de seaux ou de bidons la largeur doit être au moins de 80 cm.



L'escalier mixte, une solution de compromis

L'escalier mixte est un escalier intégré dans le quai, pour une partie seulement de sa structure.

Il permet de tenir compte des gênes physiques se trouvant en salle de traite (passage des tuyaux de collecte, réseau d'eau...). L'intérêt est un faible encombrement dans la fosse de traite.

Il arrive que seule la marche haute de l'escalier soit incorporée au quai. Ceci évite notamment une avancée trop importante de l'escalier dans la fosse de traite.

Veillez à la stabilité de l'escalier métallique par de bonnes fixations en haut et en bas.

Un tel escalier cumule trois revêtements successifs différents sur une distance rapprochée. Cette différence de revêtement induit un risque de glissade et donc de chute plus important. Solutions : faire des marches de hauteur identique. Soigner le revêtement anti-dérapant de la marche intégrée dans la maçonnerie.



Les revêtements métalliques des escaliers

Quel que soit le type d'escalier installé en salle de traite, le revêtement doit être antidérapant et homogène sur toute la surface des marches.

Les revêtements métalliques à grilles ou à trous sont de loin les plus sécurisants.



Revêtement antidérapant à trous



Revêtement antidérapant à grille

A proscrire

- ⊙ toutes les surfaces pleines et lisses ou dépourvues d'aspérités suffisantes
- ⊙ les juxtaposition de revêtements différents
- ⊙ il s'agit également d'éviter toute juxtaposition de revêtements différents, leur résistance au glissement est très différente. Une telle juxtaposition peut aboutir à une chute parfois grave.



Juxtaposition de revêtements différents

Les installations à éviter

Hauteur entre les marches différente



Si possible : modification de l'emplacement des escaliers

Marchepied abrupt et court.
Difficulté d'utilisation.



Mise en place d'un escalier standard.
Si possible : intégration des escaliers directement dans le béton au niveau du quai.

Plaque d'évacuation d'eau juste sous l'escalier, dans l'axe de circulation.
Carrelage en mauvais état.



Dès la conception, positionner différemment l'évacuation des eaux.
Si possible déplacer l'escalier.

Escaliers dépassant au niveau de l'accès laiterie.



Escalier plus restreint en supprimant la première marche.

Support positionné juste sur le nez des marches.



Défaut de conception de l'escalier.

Escalier trop près du dernier poste de travail.



Dès la conception, prévoir si possible, de la place pour des postes de traite supplémentaires.